



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 18 janvier 2023, a été adopté le règlement 222-2021-1 « modifiant le règlement 222-2021 sur l'organisation d'un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 30E JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière